

Observation 68 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce parc éolien en raison de son impact particulièrement négatif sur notre patrimoine historique, le tourisme et l'économie locale.

Monuments :

Le Château de Gençay est situé sur un éperon rocheux surplombant la vallée. Selon le dossier, les éoliennes ne seraient pas visibles de ce site ???!

L'église de Magné, le Château de la Roche, l'église Saint Maurice seront impactés.

- Le promoteur reconnaît que « Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet ». Que compte-t-il faire ?

Hébergements touristiques

« Les principaux enjeux qui ressortent de l'analyse de l'environnement humain à l'échelle de l'aire d'étude immédiate sont (...) les hébergements touristiques »

- Se reporter à l'enquête de l'AHTI qui démontre que les touristes sont rebutés par la présence d'éoliennes
- Le projet de parc éolien sur les communes de Brion et Saint-Secondin pourra faire l'objet de circuit « découverte » ou pédagogique. Voir argument ci-dessus !

Economie

Pour les deux communes de la ZIP, le taux de chômage est en augmentation. Le projet de parc des Mignaudières 2 permettra d'accroître les activités liées à la restauration et à l'hébergement sur les communes de l'implantation des éoliennes le temps des travaux puis les jours de maintenance éventuelle.

- Le promoteur pense-t-il réellement que cela relancera l'économie des communes et diminuera le taux de chômage, le chantier ne durera que 6 à 9 mois !

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable

Eric MARTINET